

[Prise en compte des situations de perte d'autonomie dues aux handicaps physiques dans les établissements pénitentiaires](#) [1]

Avis du 17 septembre 2018 relatif à la prise en compte des situations de perte d'autonomie dues à l'âge et aux handicaps physiques dans les établissements pénitentiaires

Journal officiel lois et décrets - N° 0270 du 22 novembre 2018

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté a publié un avis relatif à la prise en compte des situations de perte d'autonomie dues à l'âge et aux handicaps physiques dans les établissements pénitentiaires. Cet avis a été transmis à la ministre de la justice ainsi qu'à la ministre des solidarités et de la santé pour qu'elles puissent formuler des observations.

[Consulter l'avis \(Legifrance\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/prise-en-compte-des-situations-de-perte-dautonomie-dues-aux-handicaps-physiques-dans-les>

[2] <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037630906>